



Commission de l'énergie de l'Ontario

CONSOMMATEURS

Commission de l'énergie
de l'Ontario

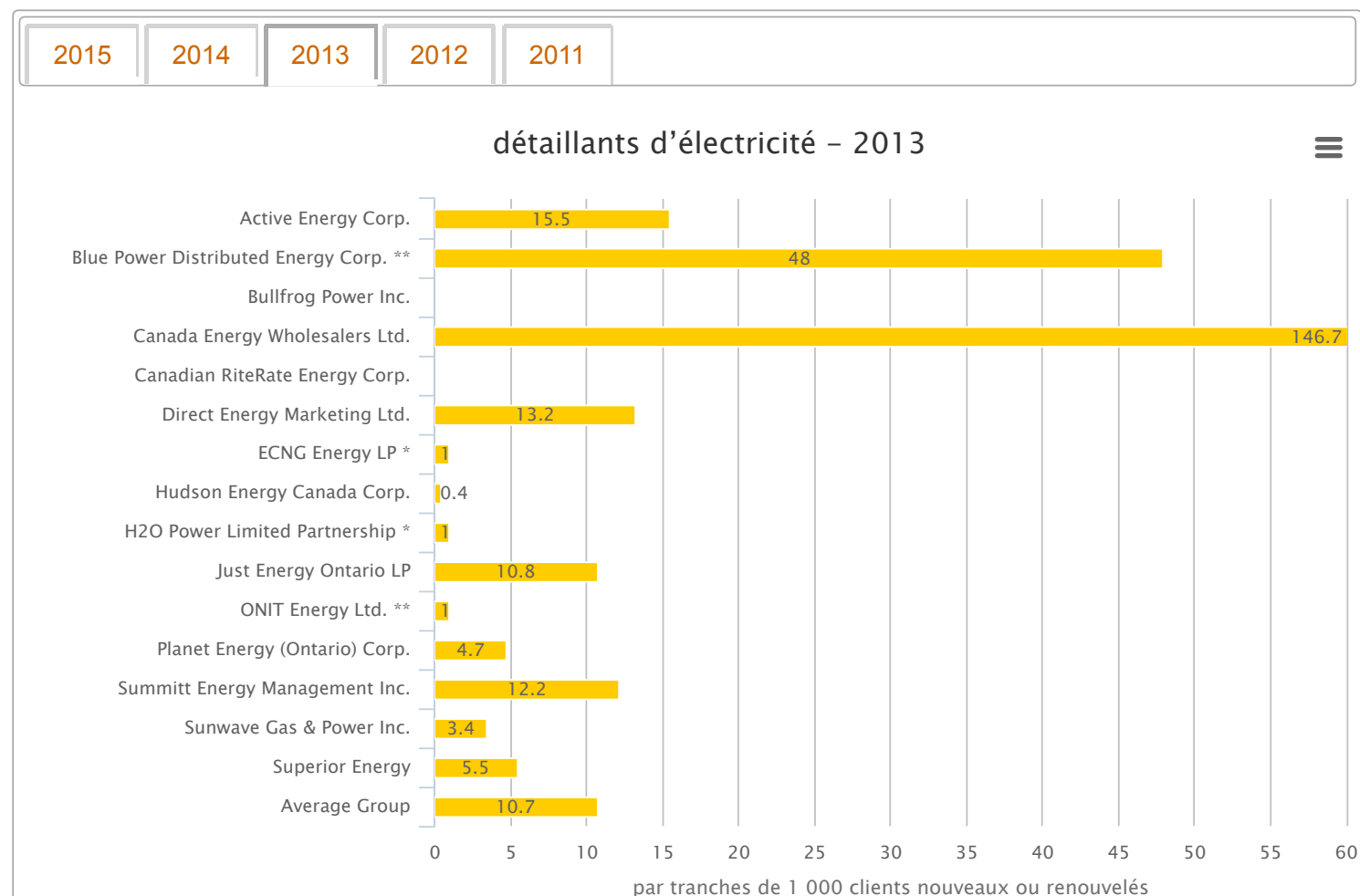
Plaintes à l'encontre des fournisseurs par entreprise

Les tableaux qui suivent présentent les plaintes déposées par des clients à l'encontre d'entreprises offrant des contrats d'approvisionnement en énergie (*qu'on appelle aussi détaillants d'électricité et agents de commercialisation de gaz, ou fournisseurs*). Ils reflètent le nombre de plaintes reçues par tranche de 1 000 contrats conclus ou renouvelés au cours de cette période.

Il peut arriver qu'aucun contrat n'ait été signé ou renouvelé au cours de la période. Dans un tel cas, le nombre réel de plaintes que nous avons reçues apparaît sous les tableaux.

Détaillants d'électricité

par tranches de 1 000 clients nouveaux ou renouvelés

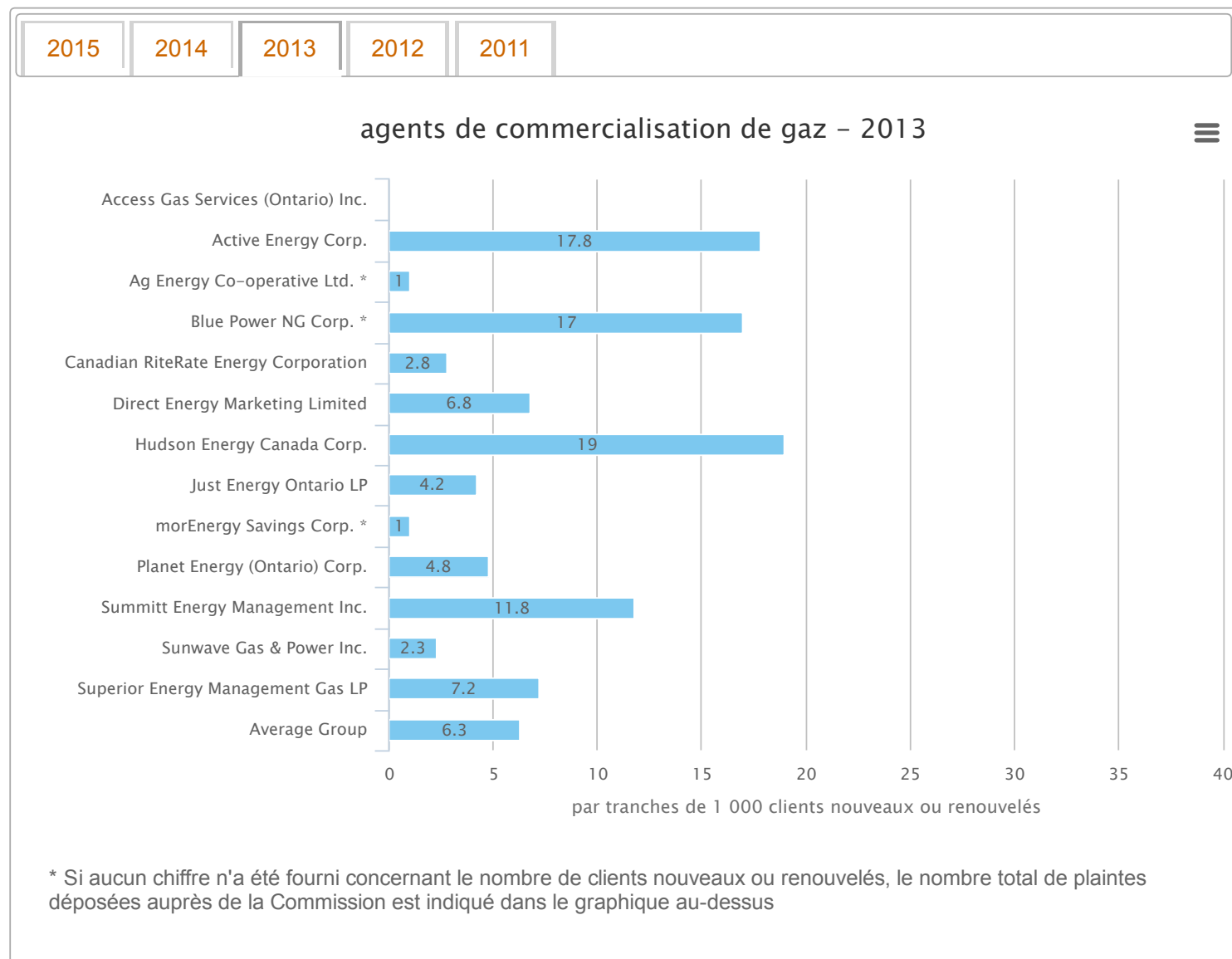


* Si aucun chiffre n'a été fourni concernant le nombre de clients nouveaux ou renouvelés, le nombre total de plaintes déposées auprès de la Commission est indiqué dans le graphique au-dessus

** Il y avait seulement 1 ou 2 nouveaux contrats de faible volume en 2013, le nombre réel de plaintes reçues pour l'année est montré

Agents de commercialisation de gaz

par tranches de 1 000 clients nouveaux ou renouvelés



Dernière mise à jour en 2016-05-05

